

## Guide du visiteur de l'arrière-pays PARC NATIONAL JASPER



Chutes Snake Indian



Vallée du Fryatt



Tétras du Canada



Lacs Geraldine



Marmotte



Vallée Tonquin



Landscape Photo: A. Grattan

### Bienvenue dans l'arrière-pays

Le parc national Jasper est le plus grand et le plus septentrional des parcs nationaux des montagnes du Canada. Il protège un territoire de plus de 11 000 km<sup>2</sup> des Rocheuses – une région majestueuse qui soutient une grande diversité de plantes et d'animaux. Dans le parc, bon nombre des sentiers de l'arrière-pays ont été tracés par des voyageurs d'une autre époque : Premières Nations, commerçants de fourrures, explorateurs et aventuriers.

Le parc est traversé de plus de 1 000 km de sentiers et de parcours. Le camping dans l'arrière-pays est donc un excellent moyen d'en découvrir la nature sauvage et indomptée. Ce guide vous aidera à planifier une excursion exaltante, sécuritaire et sans impact environnemental.

Pour obtenir de l'information détaillée sur la planification d'excursions dans l'arrière-pays, visitez le [pc.gc.ca/arriere-paysjasper](http://pc.gc.ca/arriere-paysjasper). Avant de partir, consultez le dernier rapport sur l'état des sentiers au [www.pc.gc.ca/sentiersjasper](http://www.pc.gc.ca/sentiersjasper).

validé dans les parcs nationaux. Vous pouvez acheter votre permis à un comptoir de renseignements de Parcs Canada ou dans plusieurs boutiques d'accessoires de pêche de Jasper. Profitez-en pour demander un exemplaire à jour du *Sommaire du Règlement sur la pêche*. Pour en savoir davantage, consultez le site [pc.gc.ca/pechejasper](http://pc.gc.ca/pechejasper).

#### Gestion de l'activité humaine

L'activité humaine a un impact sur tous les secteurs du parc, et l'arrière-pays est particulièrement vulnérable à cet égard. Parcs Canada a adopté des règles pour réduire les impacts à un minimum. Citons notamment le contingentement des visiteurs sur certains sentiers et dans certains campings, la limitation de la taille des groupes, l'adoption d'un système de permis et l'imposition de restrictions concernant les activités spéciales.

Les employés en uniforme que vous rencontrez dans l'arrière-pays pourraient demander à voir votre permis de camping.



Grizzli



Filtration de l'eau

### Exploration de l'arrière-pays

#### Excursions équestres

Les comptoirs de renseignements du parc possèdent de l'information sur les excursions équestres guidées d'une ou de plusieurs journées dans le parc. Le *Guide des cavaliers* ([pc.gc.ca/chevauxjasper](http://pc.gc.ca/chevauxjasper)) contient des renseignements détaillés qui aideront les particuliers et les groupes à planifier des excursions à cheval. Appelez le Bureau des sentiers pour obtenir votre permis de camping dans l'arrière-pays et votre permis de pâturage (voir la section Sources d'information).

#### Vélo de montagne

Le vélo de montagne est autorisé uniquement sur les pistes cyclables désignées. Consultez la carte pour savoir quels sentiers sont ouverts aux cyclistes.

#### Escalade, alpinisme et excursions sur glacier

Les groupes d'alpinistes peuvent présenter une demande à un comptoir de renseignements de Parcs Canada pour bivouaquer dans des secteurs dépourvus de végétation. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Il est recommandé de s'inscrire au registre des activités à risque. Visitez le site [pc.gc.ca/securiteenmontagne](http://pc.gc.ca/securiteenmontagne) pour en savoir davantage.

#### Pêche

La pêche est autorisée dans la plupart des lacs de l'arrière-pays. Le permis de pêche de parc national est obligatoire, et le permis de pêche provincial n'est pas

### Planification d'une excursion

#### Où aller?

Les destinations suggérées au verso constituent un bon point de départ pour choisir une randonnée adaptée à vos besoins et à vos capacités. Pour en savoir davantage, visitez le site Web du parc ou adressez-vous à l'un des comptoirs de renseignements de Parcs Canada, où notre personnel pourra vous fournir de l'information à jour (voir la section Sources d'information).

#### Quand partir en excursion?

La saison estivale débute habituellement en mai, mais la zone alpine demeure en grande partie enneigée jusqu'à la fin de juin. Les sentiers de faible altitude représentent alors la meilleure option. Attendez-vous à de la boue. C'est de la fin de juin à la mi-septembre que les possibilités d'excursion en milieu alpin sont les meilleures, bien que la neige recouvre encore souvent les cols élevés jusqu'à la mi-juillet. Même en été, le temps est imprévisible en montagne. Tenez-vous prêt à affronter de la pluie. Il n'est pas rare de voir de la neige et des températures au-dessous du point de congélation à plus de 1 500 m d'altitude. C'est pendant cette période que les sentiers sont le plus fréquentés.

La période allant de la mi-septembre à la fin d'octobre peut être très agréable pour la randonnée. Les insectes piqueurs ont disparu, et les sentiers accueillent peu de visiteurs. Cependant, les températures sont beaucoup plus froides, les risques de chute de neige, plus élevés, et les journées, plus courtes.

De novembre à avril, c'est l'hiver dans les montagnes.

Les visiteurs doivent alors être prêts à composer avec des températures basses, des journées courtes, de la neige épaisse et des risques d'avalanche. Les lignes directrices pour les déplacements en hiver sont alors en vigueur : [pc.gc.ca/securiteenmontagne](http://pc.gc.ca/securiteenmontagne)

#### Réservations

Il est fortement recommandé de réserver un emplacement de camping. Vous pouvez le faire en appelant le Bureau des sentiers au 780-852-6177 jusqu'à trois mois avant la date du départ. Des droits de réservation non remboursables sont exigés pour chaque réservation effectuée.

Pour les emplacements en milieu semi-aménagé et en milieu rustique (voir la carte), il est sage de réserver tôt. Ces emplacements sont très en demande.

#### Permis de camping dans l'arrière-pays

Le permis de camping dans l'arrière-pays est obligatoire pour toute excursion avec coucher. Vous pouvez en obtenir un en appelant le Bureau des sentiers au 780-852-6177. Les randonneurs assidus peuvent faire l'achat d'un permis annuel d'accès à l'arrière-pays, qui demeure valide dans tous les parcs nationaux des montagnes pendant une année entière à compter de la date d'achat. Vous devez vous procurer un permis de camping pour chaque excursion même si vous détenez un permis d'accès annuel. Les titulaires de permis d'accès annuels n'acquittent que les droits de réservation pour leur permis de camping dans l'arrière-pays.

### Ne laissez aucune trace!

#### Déchets

De grâce, remportez tout ce que vous apportez! Vous êtes responsable de tous les objets que vous apportez dans l'arrière-pays, y compris les ordures. **Ne jetez jamais vos déchets dans les toilettes sèches – ils pourraient attirer des animaux.**

#### Raccourcis

Les raccourcis tracés entre les lacets des sentiers endommagent le sol et la végétation. De plus, ils enlaidissent les pentes et accroissent leur vulnérabilité à l'érosion.

#### Collecte d'objets naturels ou culturels

Les roches, les fossiles, les cornes, les bois de cervidés, les fleurs sauvages, les nids et les autres objets naturels ou historiques qui se trouvent dans un parc national sont protégés par la loi. Laissez-les là où vous les trouvez pour que d'autres puissent en profiter.

#### Camping

Tenez-vous-en aux emplacements indiqués sur votre permis de camping dans l'arrière-pays et utilisez les tabliers de tente (là où ils sont fournis). Consultez le personnel du parc pour connaître toute restriction spéciale qui pourrait s'appliquer.

#### Toilette personnelle et nettoyage

Pour faire votre toilette ou laver votre vaisselle, transportez votre eau à au moins 70 m de tout plan d'eau et utilisez de petites quantités de savon biodégradable. Filtrez vos restes de nourriture et remportez-les. Dispersez les eaux filtrées par terre.

#### Refuges du Club alpin du Canada

Si vous passez la nuit dans un refuge du Club alpin du Canada (site en anglais seulement), vous devez soit vous procurer un permis de camping dans l'arrière-pays auprès du Club alpin, soit apporter votre permis annuel d'accès à l'arrière-pays.

#### Inscription volontaire au registre des activités à risque

Si vous n'avez personne à l'échelle locale à qui communiquer les détails de votre itinéraire, vous pouvez vous inscrire en personne à un comptoir de renseignements de Parcs Canada. L'inscription au registre des activités à risque vous donne l'assurance que, si vous manquez à l'appel à la date et à l'heure prévues, une opération de recherche sera lancée en votre nom. Si vous faites appel à ce service, vous devez prendre contact avec un comptoir de renseignements du parc immédiatement à votre retour.

#### Droits d'utilisation

Exception faite du droit de réservation, les sommes versées sont entièrement remboursables jusqu'à 48 heures avant la date prévue du départ. Si vos projets changent, tirez parti de notre politique de remboursement et cédez votre place à d'autres.

#### Pour obtenir des renseignements à jour au sujet des droits, visitez le site [pc.gc.ca/jasper-droits](http://pc.gc.ca/jasper-droits)

#### Conditions météorologiques

En montagne, vous pouvez toujours compter sur une constante : le caractère imprévisible des conditions

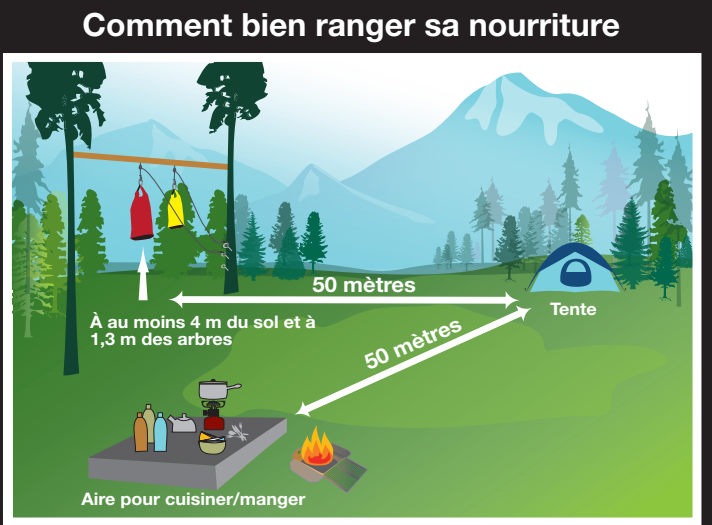
### Sur le sentier

Le parc national Jasper offre tout un éventail de possibilités d'exploration de l'arrière-pays. Il renferme des sentiers et des campings en milieu **semi-aménagé**, en milieu **rustique** et en milieu **sauvage**.

Voici ce à quoi vous pouvez vous attendre\* :

Milieu semi-aménagé	Milieu rustique	Milieu sauvage
<p><b>Ces installations reçoivent le plus haut niveau de service.</b> Vous pouvez vous attendre à ce que le chablis soit enlevé et à ce que les ponts, les chemins de rondins et les panneaux soient entretenus. Les campings sont équipés de câbles à provisions, de tables de pique-nique, de toilettes sèches et de foyers (là où les feux sont autorisés).</p> <p><b>Vous rencontrerez fort probablement d'autres visiteurs sur le sentier.</b></p>	<p><b>Ces installations reçoivent un niveau de service de base.</b> Vous pouvez vous attendre à ce que le chablis soit enlevé et à ce que les ponts et les chemins de rondins fassent l'objet d'un entretien annuel. Les campings sont pourvus de perches à provisions et de toilettes sèches.</p> <p><b>Ces installations se trouvent en milieu reculé. Il se peut que vous rencontriez d'autres visiteurs sur le sentier.</b></p>	<p><b>Ces installations ne reçoivent à peu près aucun entretien.</b> Elles offrent des possibilités aux excursionnistes chevronnés et autosuffisants qui veulent faire de la randonnée et du camping dans des secteurs non entretenus du parc.</p> <p><b>Ces installations sont situées dans des secteurs extrêmement reculés.</b></p>

\*Nous faisons notre possible pour satisfaire aux normes décrites ci-dessus, mais le temps inclement et les événements aléatoires peuvent changer rapidement et radicalement l'état des sentiers, des cours d'eau et des emplacements de camping. L'autosuffisance est de mise partout dans l'arrière-pays.



Comment bien ranger sa nourriture

### Sécurité

#### Éviter les problèmes

Toutes les activités de plein air comportent des risques. Détérioration rapide des conditions météorologiques, terrain abrupt, accidenté ou peu familier, avalanches (en toute saison), froid, cours d'eau tumultueux, canyons, rapides, chutes, crevasses glaciaires, éboulements et animaux sauvages, voilà autant de dangers qui guettent les visiteurs dans l'arrière-pays. La prudence et l'autonomie sont de rigueur.

#### Eau

Le parasite *Giardia lamblia* est transporté par les humains ainsi que par certains animaux domestiques et sauvages. Il peut être présent dans toute eau de surface dans le parc. Pour détruire ce contaminant, il faut faire bouillir l'eau. Les filtres à eau et les comprimés d'iode peuvent aussi servir à purifier l'eau.

#### Faune

N'oubliez jamais que les animaux du parc sont sauvages et qu'ils peuvent être dangereux. Tout animal peut devenir agressif s'il se sent menacé. Restez à une distance sécuritaire : à au moins 100 m des ours et à 30 m de la plupart des autres animaux.

#### Ours

L'ours noir et le grizzli représentent tous deux une source de préoccupation particulière pour les visiteurs de l'arrière-pays. Pour connaître les mesures à prendre afin de réduire les risques de rencontre, lisez nos dépliants sur la sécurité en présence d'animaux sauvages. Vous en trouverez des exemplaires aux comptoirs de renseignements du parc ou sur le Web au [pc.gc.ca/jasper-ours](http://pc.gc.ca/jasper-ours).

#### Chiens

Les animaux sauvages voient les chiens comme des proies ou comme des prédateurs. Les chiens peuvent provoquer des affrontements avec la faune et compromettre votre sécurité. C'est pour cette raison qu'il faut les tenir en laisse dans les parcs nationaux. Parcs Canada interdit les chiens dans certains secteurs de l'arrière-pays afin de protéger le caribou.

N'oubliez pas : VOUS êtes responsable de votre propre sécurité.

### Aide-mémoire

- Choisissez une excursion adaptée à vos capacités**, à votre expérience, à vos intérêts, à votre équipement et au temps dont vous disposez.
- Familiarisez-vous** avec le sentier choisi, notamment en consultant des ouvrages de référence et des cartes topographiques.
- Obtenez un permis de camping dans l'arrière-pays à un comptoir de renseignements.**
- Vérifiez les conditions avant de partir et consultez les bulletins météorologiques.**
- Choisissez des vêtements et du matériel** de camping appropriés pour pouvoir être autosuffisant par temps inclement ou en cas de détérioration rapide des conditions.
- Communiquez votre itinéraire à un ami ou à un parent** – ou prévelez-vous du service d'inscription au registre des activités à risque de Parcs Canada.
- Consultez l'information affichée sur le pavillon de renseignements au point de départ du sentier.** Vous y trouverez de l'information utile sur les fermétures et les mises en garde.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la **PLANIFICATION D'UNE EXCURSION**, consultez le site [pc.gc.ca/arriere-paysjasper](http://pc.gc.ca/arriere-paysjasper).

### Partagez les sentiers

Dans certains secteurs du parc, les randonneurs doivent souvent partager les sentiers et les campings avec les cavaliers et les cyclistes. Le respect d'autrui contribue grandement à réduire les conflits. Faites du bruit si vous vous déplacez vite ou en silence, rangez-vous sur le côté pour céder le passage aux groupes nombreux et évitez les mouvements soudains en présence de chevaux, qui s'effarouchent facilement.



### Sources d'information

**Bureau des sentiers de Parcs Canada**  
CENTRE D'INFORMATION DE JASPER • 500 Connaught Dr.  
Permis d'accès à l'arrière-pays, inscription au registre des activités à risque (en personne seulement), renseignements sur les sentiers et réservations. 780-852-6177 • [jnp.info@pc.gc.ca](mailto:jnp.info@pc.gc.ca)

**Prévisions météorologiques** : 780-852-3185; [meteo.ec.gc.ca](http://meteo.ec.gc.ca)  
**Bulletins d'avalanche (en hiver)** : 1-800-667-1105; [pc.gc.ca/avalanche](http://pc.gc.ca/avalanche)  
**État des sentiers** : 780-852-6177 • [pc.gc.ca/sentiersjasper](http://pc.gc.ca/sentiersjasper)  
**Renseignements sur la sécurité dans le parc** • [pc.gc.ca/securiteenmontagne](http://pc.gc.ca/securiteenmontagne)

**EN CAS D'URGENCE, FAITES LE 911.**  
**À l'extérieur de la ville de Jasper, le service de téléphonie cellulaire n'est pas fiable.**

**Autres sources d'information**  
**Comptoir de renseignements de Parcs Canada, Centre du Champ-de-Glace (de la mi-mai au début de septembre)**

Permis d'accès à l'arrière-pays, inscription au registre des activités à risque (en personne seulement), renseignements sur les sentiers. Situé à 103 km au sud de Jasper sur la promenade des Glaciers. 780-852-6288 • [jasper.icefield@pc.gc.ca](mailto:jasper.icefield@pc.gc.ca)

**Bureau de la sécurité publique**  
Renseignements sur l'alpinisme, l'escalade sur glace et la sécurité publique. 780-852-6155

**Parcs Canada – Renseignements généraux**  
1-888-773-8888 (Canada) 613-860-1251 (international)  
information@pc.gc.ca • [pc.gc.ca](http://pc.gc.ca)

**Amis du parc national Jasper**  
Boutique au Centre d'information de Jasper • 780-852-4767  
[friends@centre.net](mailto:friends@centre.net) • [friendsofjasper.com](http://friendsofjasper.com) (en anglais seulement)

**Parc provincial Hamber et parc provincial du Mont-Robson**  
N° de tél. : 250-566-4325 (toute l'année) et 250-566-9174 (en été)  
Réservations : 1-800-689-9025 • [bcparks.ca](http://bcparks.ca) (en anglais seulement)

## Suggestions de randonnées

### Excursions de deux jours

**3 Lac Saturday Night** Milieu semi-aménagé  
24 km Gain/perte d'altitude : 786 m  
Altitude maximale : 1 640 m

Cette boucle bien balisée débute et se termine à Jasper. Elle traverse un plateau entièrement situé sous la limite forestière, ce qui en fait un bon choix pour les novices ou pour les randonnées de début de saison.

**POINT DE DÉPART** : Lotissement urbain - à l'angle du rue Bonhomme et de la rue Patricia

**139 Lac Jacques** Milieu semi-aménagé  
12 km aller seulement Gain d'altitude : 41 m; perte d'altitude : 8 m. Altitude maximale : 1 540 m

Ce sentier unique en son genre traverse une vallée étroite, longe quatre lacs et franchit un bassin hydrographique – le tout en moins de 13 km et avec un gain d'altitude minime. Un bon choix pour les novices. Le camping est interdit au lac Beaver.

**POINT DE DÉPART** : Extrémité sud du lac Medicine, à 28 km de Jasper.

**126 Big Bend** Milieu rustique  
15,6 km aller-retour Gain/perte d'altitude : 267 m  
Altitude maximale : 1 400 m

Ce sentier, qui ondule le long de la vallée de la haute Athabasca, suit la chaussée bien tassée d'un chemin coupe-feu large qui se parcourt facilement à pied ou à vélo. Faites l'aller-retour en une journée ou passez la nuit au camping Big Bend.

**POINT DE DÉPART** : Chutes Sunwapta, à 54,5 km au sud de Jasper.

### Excursions de trois jours

**100 Skyline** Milieu semi-aménagé  
44 km Gain d'altitude (depuis le lac Maligne) : 1 410 m; perte d'altitude : 1 928 m. Altitude maximale : 2 510 m  
Territoire du caribou – Les chiens sont interdits.

Ce sentier classique des Rocheuses court en grande partie au-dessus de la limite forestière. L'altitude vous permet de profiter de vues panoramiques sur une bonne partie du parc, ses vastes prés et ses crêtes balayées par le vent. Avec un peu de chance, vous apercevrez des animaux au loin.

**REMARQUES** : Les feux sont interdits. L'utilisation d'un réchaud est obligatoire. Les secteurs élevés peuvent demeurer enneigés jusqu'à la mi-juillet. Période d'excursion recommandée : du 1<sup>er</sup> juillet à septembre.

**POINTS DE DÉPART** : Lac Maligne (à 50 km de Jasper), juste avant le canyon Maligne (à environ 8 km de Jasper, sur la route Maligne). Il est recommandé de parcourir le sentier du lac Maligne au canyon Maligne.

**105 Boucle Vallée Tonquin** Milieu semi-aménagé  
43 km Gain d'altitude (depuis le sentier Astoria) : 1 053 m; perte d'altitude : 1 293 m. Altitude maximale : 2 510 m  
Territoire du caribou – Les chiens sont interdits.

Le paysage de la vallée Tonquin est d'une beauté inégalée. Ce sentier vous fait traverser l'une des plus belles régions alpines du Canada – un mélange exceptionnel de pics dénudés, de glaciers fantomatiques et de lacs fertiles. La vallée vous offre aussi d'excellentes possibilités de randonnée d'une journée.

**REMARQUES** : Les feux sont interdits. L'utilisation d'un réchaud est obligatoire. Période d'excursion recommandée : du 1<sup>er</sup> juillet à septembre. La pluie et le grand nombre de chevaux en juillet et en août peuvent rendre les sentiers boueux et difficiles pour les randonneurs.

**POINTS DE DÉPART** : Km 12,7 sur la route Cavell (sentier Astoria) et km 6,3 sur la route de la station de ski Marmot Basin (sentier du Ruisseau-Portal).

**122 Vallée du Fryatt** Milieu semi-aménagé  
22 km aller seulement Gain d'altitude : 934 m; perte d'altitude : 157 m. Altitude maximale : 2 040 m

Le sentier de la Vallée-du-Fryatt est long, et vous n'oublierez pas de sitôt l'ascension finale le long du mur de rimaye. Mais cette minuscule vallée suspendue, au cœur de l'une des grandes chaînes de montagnes du parc, est un véritable joyau qui vous récompensera de tous vos efforts.

**REMARQUES** : Les vélos sont autorisés jusqu'au camping du Ruisseau-Fryatt inférieur. Le refuge alpin doit être réservé à l'avance (voir Sources d'information).

**POINT DE DÉPART** : Km 2 du chemin des Lacs-Geraldine (près de la route 93A), juste au nord des chutes Athabasca.

### Excursions de quatre jours

**130 131 132 Boucle Brazeau** Milieu semi-aménagé  
80 km Gain/perte d'altitude (boucle dans le sens des aiguilles d'une montre) : 2 351 m  
Altitude maximale : 2 475 m  
Territoire du caribou – Les chiens sont interdits.

« Grand circuit » des chaînons du sud, cette boucle vous permet d'explorer l'un des plus grands lacs de l'arrière-pays du parc et de faire une traversée alpine extraordinaire marquée par des pics couverts de glace, des tapis de fleurs sauvages et tout un éventail d'animaux. Le sentier franchit de vastes prés alpins et trois cols.

**POINTS DE DÉPART** : Ruisseau Nigel, à 112 km au sud de Jasper, sur la promenade des Glaciers

**REMARQUES** : La neige pourrait entraver les déplacements jusqu'à la mi-juillet. Les feux sont interdits au 23 (camping de l'Embranchement-Jonas). Les emplacements se trouvent au début et à la fin du tronçon de 20 km qui parcourt le col. Les chevaux sont interdits au col Jonas.

**132 130 Poboktan – Col Jonas** Milieu semi-aménagé  
54 km jusqu'au ruisseau-Nigel, aller seulement  
Gain d'altitude : 1 691 m perte d'altitude : 1 346 m.  
Altitude maximale : 2 470 m  
Territoire du caribou – Les chiens sont interdits.

Variante plus courte de la boucle Brazeau, cette randonnée impressionnante vous permet de parcourir plus de 13 km au-dessus de la limite forestière tout en profitant de vues imprenables. Le secteur fait partie de l'habitat de plusieurs espèces, dont la marmotte des Rocheuses et le caribou des bois. Voir ci-dessus les remarques concernant la boucle Brazeau.

**POINT DE DÉPART** : Poste Sunwapta, à 72 km au sud de Jasper, sur la promenade des Glaciers.

### Excursions de sept à dix jours

Dans les aires de camping sauvage, il n'y a pas de toilettes ni d'installations pour entreposer la nourriture. La nourriture doit être entreposée dans des contenants à l'épreuve des ours.

**115 Col Athabasca** Milieu sauvage  
98 km aller-retour Altitude maximale : 1 755 m,  
Altitude minimale : 1 210 m

Ce sentier historique isolé suit la vallée de la Whirlpool, parcours emprunté autrefois par les commerçants de fourrures qui traversaient les Rocheuses. Par endroits, le paysage est dominé par de vastes plaines de gravier et des glaciers. La plupart des cours d'eau sont pourvus de ponts. Présence occasionnelle de cavaliers.

**REMARQUES** : Les vélos sont autorisés jusqu'au camp Tie.

**POINT DE DÉPART** : Km 6,4 du chemin du Lac-Moab, près de la route 93A Sud.

**150 Limite Nord** Milieu sauvage  
179 km Altitude maximale : 2 020 m,  
Altitude minimale : 1355 m

Le secteur de la limite nord possède des attraits particuliers – une nature sauvage formée de vallées larges et de montagnes éloignées où vivent toutes sortes d'animaux sauvages. Le sentier est raboteux par endroits, mais la plupart des rivières se traversent sur des ponts. Présence occasionnelle de cavaliers. Sentier très isolé et rarement entretenu.

**REMARQUES** : Les ponts des ruisseaux Blue et Carcajou risquent d'avoir été emportés par une inondation récente.

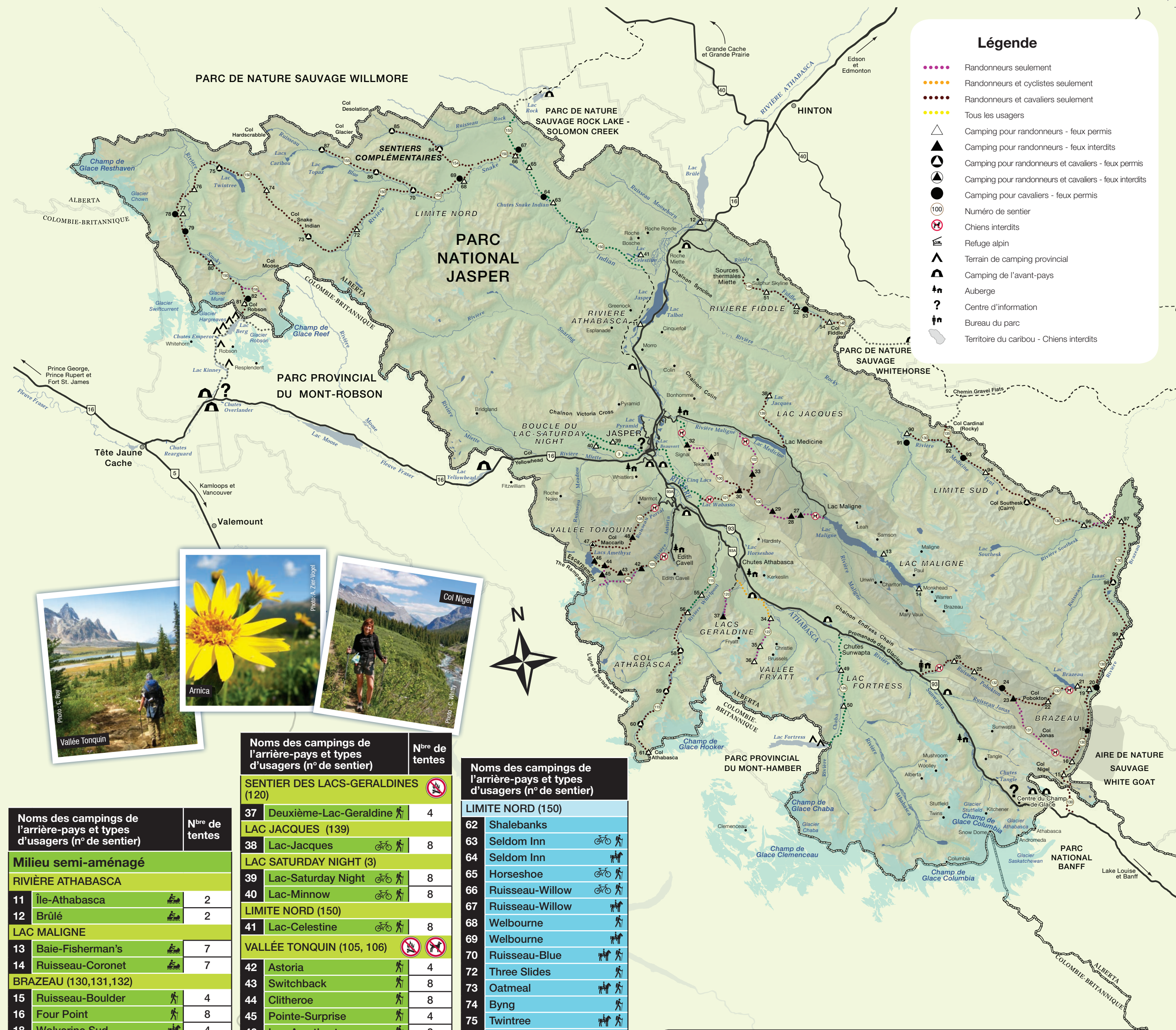
**POINTS DE DÉPART** : Au bout du chemin du Lac-Celestine, à 53 km de Jasper; lac Rock, à 32 km de la route 40 vers Grande Cache; mont Robson, à 88 km à l'ouest de Jasper, sur la route 16.

**130 Limite Sud** Milieu sauvage  
120 km Altitude maximale : 2 262 m,  
Altitude minimale : 1 580 m

Cette randonnée en haute montagne vous fait traverser une forêt basse et deux cols alpins. Les principales rivières sont pourvues de ponts, mais la traversée des petits cours d'eau pourrait nécessiter des jeux de pieds habiles. La majeure partie de ce sentier traverse des secteurs très reculés.

**REMARQUES** : En raison d'un glissement de terrain récent et de la présence d'arbres tombés après un feu, le tronçon reliant le lac Jacques et le camping Rocky Forks est très difficile. Les déplacements dans ce secteur sont déconseillés. Au-delà du lac Brazeau, le sentier n'est entretenu que de façon sporadique. Il chevauche la populaire boucle Brazeau. Vérifiez la disponibilité des emplacements de camping.

**POINT DE DÉPART** : Col Rocky par la route 40, à 77 km au sud-est de Hinton; col Nigel, à 112 km de Jasper, sur la promenade des Glaciers.



Noms des campings de l'arrière-pays et types d'usagers (n° de sentier)	Nbre de tentes
<b>Milieu semi-aménagé</b>	
<b>RIVIÈRE ATHABASCA</b>	
11 Île-Athabasca	2
12 Brûlé	2
<b>LAC MALIGNE</b>	
13 Baie-Fisherman's	7
14 Ruisseau-Coronet	7
<b>BRAZEAU (130,131,132)</b>	
15 Ruisseau-Boulder	4
16 Four Point	8
18 Wolverine Sud	4
19 Rivière-Brazeau	4
20 Prés-Brazeau	8
21 Lac-Brazeau	8
22 John-John	4
23 Embranchement-Jonas	8
24 McCready	8
25 Waterfall	4
26 Poboktan	4
<b>SKYLINE (100, 101, 102)</b>	
27 Ruisseau-Evelyn	4
28 Little Shovel	7
29 Snowbowl	7
30 Curator	7
31 Tekarra	7
32 Signal	4
33 Watchtower	4
<b>VALLÉE DU FRYATT (122)</b>	
34 Fryatt Inférieur	4
35 Brussels	8
36 Headwall	8

Noms des campings de l'arrière-pays et types d'usagers (n° de sentier)	Nbre de tentes
<b>SENTIER DES LACS-GERALDINES (120)</b>	
37 Deuxième-Lac-Geraldine	4
<b>LAC JACQUES (139)</b>	
38 Lac-Jacques	8
<b>LAC SATURDAY NIGHT (3)</b>	
39 Lac-Saturday Night	8
40 Lac-Minnow	8
<b>LIMITE NORD (150)</b>	
41 Lac-Celestine	8
<b>VALLÉE TONQUIN (105, 106)</b>	
42 Astoria	4
43 Switchback	8
44 Clitheroe	8
45 Pointe-Surprise	4
46 Lac-Amethyst	8
47 Maccarib	4
48 Portal	8
<b>Milieu rustique</b>	
<b>LAC FORTRESS (126)</b>	
49 Big Bend	4
50 Traverse-de-l'Athabasca	4
<b>RUISSEAU FIDDLE (140)</b>	
51 Utopia	4
52 Ruisseau-Slide	4
53 Ruisseau-Slide	4
54 Whitehorse	4
<b>Milieu sauvage</b>	
<b>COL ATHABASCA (115)</b>	
56 Whirlpool	
56 Camp Tie	
58 Middle Forks	
59 Camp Scott	
60 Prés-Kane	
61 Col-Athabasca	

Noms des campings de l'arrière-pays et types d'usagers (n° de sentier)
<b>LIMITE NORD (150)</b>
62 Shalebanks
63 Seldom Inn
64 Seldom Inn
65 Horseshoe
66 Ruisseau-Willow
67 Ruisseau-Willow
68 Welbourne
69 Welbourne
70 Ruisseau-Blue
72 Three Slides
73 Oatmeal
74 Byng
75 Twintree
76 Ruisseau-Donaldson
77 Ruisseau-Chown
78 Ruisseau-Chown
79 Timothy Slide
80 Wolverine Nord
81 Adolphus
82 Adolphus
84 Little Heaven
85 Spruce Tree
86 Ancient Wall
87 Natural Arch
<b>LIMITE SUD (130, 135)</b>
90 Rocky Forks
91 Rocky Forks
92 Rivière-Medicine Tent
93 Rivière-Medicine Tent
94 La Grace
95 Col-Cairn
96 Rivière-Cairn
97 Southesk
98 Ruisseau-Isaac
99 Arête

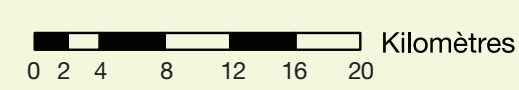


**Le caribou des bois**  
La population de caribous des bois du parc Jasper est menacée. Elle compte moins de 100 individus dans la partie sud du parc.

**Ce que vous pouvez faire pour venir en aide aux caribous :**

- Restez sur les sentiers désignés; si vous voyez des caribous, donnez-leur de l'espace.
- Les chiens ne sont pas autorisés dans le territoire des caribous (voir la carte).
- Évitez de randonner dans l'habitat du caribou pendant la mise bas (en juin et au début de juillet) et le rut (de la fin de septembre au début d'octobre).

**Pour en savoir davantage sur la conservation du caribou dans les parcs nationaux des montagnes, consultez le site [www.parcscanada.gc.ca/caribou](http://www.parcscanada.gc.ca/caribou).**



CECI N'EST PAS UNE CARTE TOPOGRAPHIQUE. ELLE NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE COMME GUIDE DE PARCOURS.